



Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral

**Rapport annuel sur le prix et la  
qualité du service public de  
prévention et de gestion des déchets  
ménagers et assimilés**

**EXERCICE 2023**

# Sommaire

## Introduction

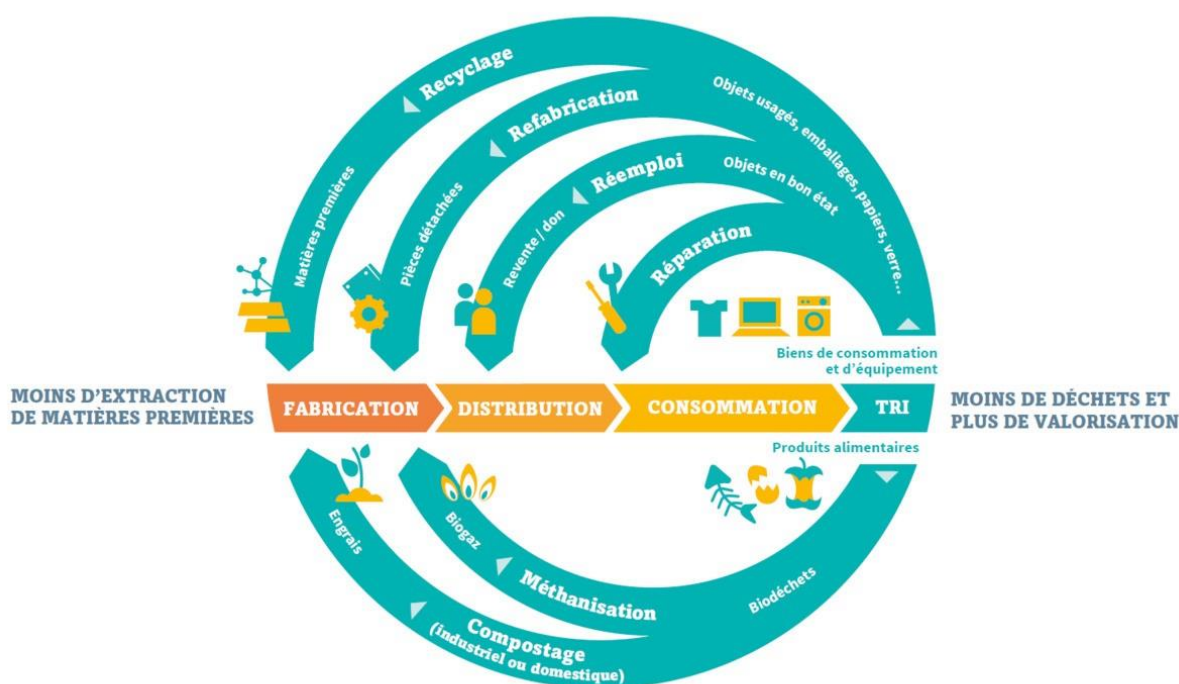
I. Présentation générale.....	5
A. Le territoire desservi .....	5
B. La gestion des déchets ménagers en porte à porte et en apport volontaire .....	6
1. Les ordures ménagères résiduelles.....	8
2. Les déchets recyclables (hors verre).....	12
3. Le verre.....	14
4. Collectes des activités commerçantes.....	14
C. La collecte et le traitement des déchets en déchetteries .....	16
D. La prévention des déchets.....	18
1. Les biodéchets .....	19
2. Communiquer, informer, sensibiliser .....	20
II. Indicateurs techniques.....	21
A. Production totale de déchets ménagers et assimilés .....	21
B. Taux de valorisation.....	22
C. La collecte en porte à porte et en apport volontaire .....	23
1. Les ordures ménagères résiduelles.....	23
2. Les déchets recyclables (hors verre).....	24
3. Le verre.....	25
D. La collecte en déchetterie .....	26
1. Fréquentation.....	26
2. Les tonnages collectés en déchetterie .....	26
III. Indicateurs financiers.....	29
A. Budget 2022 : résultats du compte administratif.....	29
B. Aides et soutiens reçus.....	31
C. Modes de financement du service public .....	32
IV. Convention avec la communauté de communes Campagne de Caux	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
V. Perspectives 2023 .....	33

## Introduction

Le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants) impose aux collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service.

Ce rapport rassemble les données de manière logique et transparente, afin d'informer les citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service, et de favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets ainsi que de l'économie circulaire.

Il doit permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.



Le contenu du présent document reprend l'essentiel des Indicateurs techniques et financiers de l'exercice 2023.

L'année 2023 a été marquée par plusieurs éléments importants :

- L'adhésion de la CAFCL au SEVEDE permettant d'éviter une hausse très importante des coûts de traitement.
- Reprise par le SEVEDE de la gestion du quai de transfert des déchets ménagers.
- Mise en place de nouvelles filières à Responsabilité Elargie des Producteurs issues de la loi AGEC dans les déchetteries (jouets, articles de sport, outils de bricolage et jardinage, Produit et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiments)
- Démarrage de l'étude relatives à la généralisation du tri à la source des biodéchets et à la tarification incitative.
- Accompagnement à maîtrise d'ouvrage pour l'agrandissement et la modernisation de la déchetterie d'Epreville.
- Mise en place d'un espace de réemploi dans la déchetterie de Theuville-Aux-Maillots
- Remplacement de colonnes à verre.
- Poursuite du PLPDMA
- Acquisition d'un véhicule léger et d'une benne à ordures ménagères.
- Poursuite de la sensibilisation au tri dans les établissements scolaires.
- Opération sensibilisation des usagers au écogestes avec des sorties terrain.
- Groupement de commande à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine pour un AMO chargé de préparer le renouvellement des marchés de tri sélectif.
- Groupement de consultation à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine pour le rachat des matériaux à la sortie du centre de tri.

# I. Présentation générale

## A. Le territoire desservi

La Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral est située au nord-ouest du département de la Seine Maritime, en Normandie. Elle a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la fusion de deux intercommunalités : celle de Fécamp Caux Littoral, et celle du canton de Valmont.

Elle rayonne sur une superficie d'environ 208 km<sup>2</sup>, avec une densité de population d'environ 185 habitant/km<sup>2</sup>.

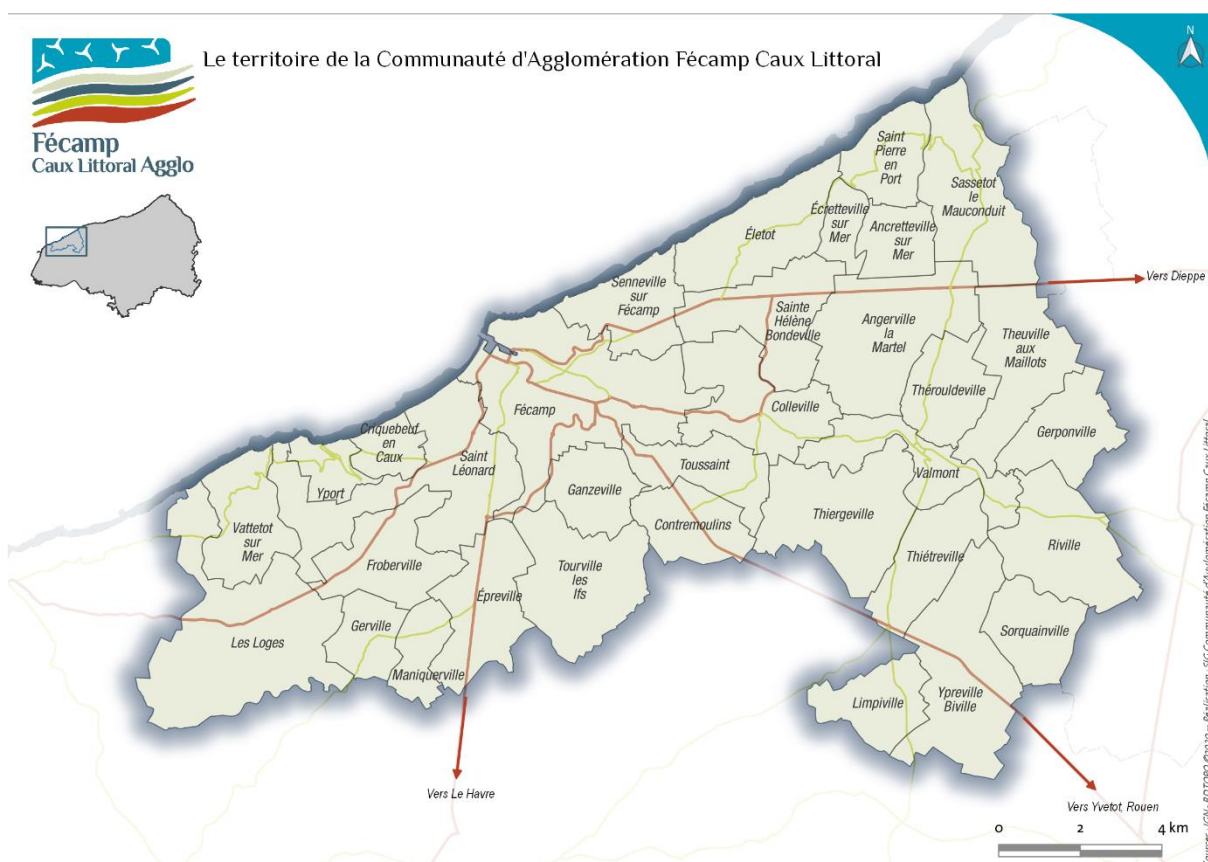


Figure 1 : Plan de situation de la Communauté d'agglomération Fécamp Caux littoral

La collectivité assure l'élimination des déchets ménagers et assimilés produits par les habitants et usagers de ses communes membres, ce qui représente :

- **38 310 habitants** (Source : CITEO 2023 sur base INSEE).
- **33 communes**, listées dans le tableau ci-dessous ;

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral		
Ancrétteville-sur-Mer	Gerponville	Sorquainville
Angerville-la-Martel	Gerville	Thérouldeville
Colleville	Limpiville	Theuville-aux-Maillots
Contremoulins	Les Loges	Thiergeville
Criquebeuf-en-Caux	Maniquerville	Thiétreville
Ecetteville-sur-Mer	Riville	Tourville-les-Ifs
Eletot	Saint-Léonard	Toussaint
Epreville	Saint-Pierre-en-Port	Valmont
Fécamp	Sainte-Hélène-Bondeville	Vattetot-sur-Mer
Froberville	Sassetot-le-Mauconduit	Yport
Ganzeville	Senneville-sur-Fécamp	Ypreville-Biville

En complément de ces éléments, il est à noter que notre territoire est marqué par une fréquentation touristique importante sur une partie importante de l'année. Cette fréquentation est à intégrer dans l'approche de la production de déchets du territoire et notamment dans les ratios de production par habitant (ex : production des restaurants et des hébergements).

## B. La gestion des déchets ménagers en porte à porte et en apport volontaire

Le service proposé aux habitants et aux usagers de la Communauté d'Agglomération comprend deux types de collecte : en porte à porte et en apport volontaire.


Selon le flux et le mode de collecte, le service est assuré soit en régie, soit via un prestataire privé.

<b>Collecte des déchets ménagers en porte-à-porte</b>	➡	<b>Régie</b>
Ordures ménagères résiduelles		
Déchets recyclables (hors verre)	➡	<b>Prestataire</b> (Entreprise Minéris)
<b>Points d'apport volontaire</b>		
Verre		

La collecte est organisée et assurée par le service rudologie de l'Agglomération, en régie. La collecte est assurée tout au long de l'année, en dehors des jours fériés suivants : 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.

Certains services peuvent être confiés à des prestataires (collecte carton, verre, et camion pour les conteneurs enterrés).

Les principaux flux pris en charge par le service public sont représentés dans le tableau suivant :

TYPE DE DECHETS	MODE DE COLLECTE			TYPE DE TRAITEMENT
	COLLECTE EN PORTE-A-PORTE 	APPORT VOLONTAIRE 	DECHETERIE 	
Ordures Ménagères résiduelles	✓	✓		Valorisation énergétique ou matière*
Papiers et emballages recyclables	✓	✓		Tri - Recyclage
Verre	✓	✓	✓	Recyclage
Cartons	✓		✓	Recyclage
Textiles		✓	✓	Tri – réutilisation ou valorisation
Déchets verts			✓	Compostage
Encombrants			✓	Tri - enfouissement
Mobilier			✓	Tri - enfouissement
Gravats / Plâtre			✓	Enfouissement
Bois			✓	Valorisation matière
Ferraille			✓	Valorisation matière
Huiles végétales et minérales			✓	Valorisation
Ampoules et néons			✓	Tri – dépollution - recyclage
Piles et batteries			✓	Tri – dépollution - recyclage
Déchets d'Équipement Électrique et Electronique (DEEE)			✓	Tri – dépollution - recyclage
Déchets Diffus Spécifiques (peintures, solvants...)			✓	Traitements physico-chimiques
Amiante			✓	Enfouissement
Batteries			✓	Valorisation matière

\*Incinération pour les communes de l'ex communauté de communes de Fécamp / Tri mécano-biologique puis enfouissement pour les communes de l'ex communauté de communes du canton de Valmont

✓ Accepté

✓ Accepté sur certains secteurs

✓ Collecte spécifique professionnels

## 1. Les ordures ménagères résiduelles

### ➤ Les récipients de pré-collecte

L'Agglomération distribue gratuitement des bacs aux résidents. La capacité des bacs est déterminée en fonction du nombre de personnes constituant le foyer.



### ➤ La collecte

Le règlement intercommunal de collecte a été révisé en 2022 dans un souci d'optimisation et de recherche d'économies. Depuis, les fréquences des collectes ont été réduites sur la commune de Fécamp suite à des études de terrain, à la réorganisation de personnel en régie (difficultés de recrutement) et à l'intégration de paramètres environnementaux (réduire les émissions de gaz à effet de serre).

L'organisation de la collecte est établie selon différentes fréquences en fonction des zones géographiques et des usagers, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES		FREQUENCE DE COLLECTE
Particuliers, immeubles et commerces	Fécamp	2 fois / semaine 3 fois / semaine pour les gros producteurs
	Yport	1 fois / semaine 2 fois / semaine (avril à octobre) sur le secteur touristique et commerçant
	Les Loges Vattetot-sur-Mer Sassetot-le-Mauconduit Saint-Pierre-en-Port	1 fois / semaine 2 fois/semaine pour les gros producteurs (été)
	Ancretteville-sur-Mer Angerville-la-Martel Colleville Contremoulins Criquebeuf-en-Caux Ecretteville-sur-Mer Eletot Epreville Froberville Ganzeville Gerponville Gerville Limpiville Maniquerville	Riville Saint-Léonard Sainte-Hélène-Bondeville Senneville Sorquainville Thérouldeville Theuville-aux-Maillots Thiergeville Thiétreville Toussaint Tourville-les-ifs Valmont Ypreville-Biville
Métiers de bouche	Fécamp	Collecte estivale supplémentaire (le dimanche)

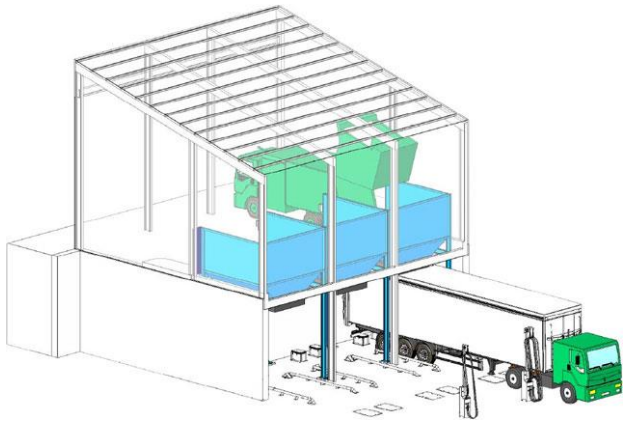


### ➤ **Le transfert**

Les déchets collectés en porte à porte sont acheminés vers le quai de transfert de la Communauté d'Agglomération, situé à Epreville.

Cet équipement sert à regrouper les déchets avant qu'ils soient acheminés vers :

- Le centre de tri Sein'Estuaire du Havre, pour le tri sélectif ;
- Le centre de traitement du SEVEDE à Saint-Jean-de-Folleville, pour les ordures ménagères résiduelles des communes de l'ex Communauté d'Agglomération de Fécamp ;
- Le centre de tri mécano biologique de Brametot pour les ordures ménagères résiduelles des communes de l'ex Communauté de communes du Canton de Valmont (conformément aux décisions juridiques imposant une continuité d'apport pour ces communes, résultant de l'adhésion historique de la Communauté de communes du Canton de Valmont à cette structure de traitement avant la fusion des 2 intercommunalités).



Le transfert des déchets est assuré par l'entreprise MAUFFREY en prestation de service. Les véhicules de transfert sont de type tracteur routier tractant une benne à fonds mouvants alternés (FMA).

### ➤ **Le traitement par incinération au centre ECOSTU'AIR**

Les ordures ménagères résiduelles collectées sur les communes de l'ex Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral sont envoyées sur la commune de Saint-Jean de Folleville (76), pour être traitées dans l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) des déchets ménagers ECOSTU'AIR. Cette usine appartient au SEVEDE, qui en a confié l'exploitation à la société OREADE.



Le procédé de traitement permet de récupérer la vapeur créée grâce à l'incinération des déchets et d'en valoriser une partie en électricité. Il génère également deux types de résidus : les mâchefers (portion minérale et incombustible), qui sont valorisés en sidérurgie ou en métallurgie, et les sous-produits de traitement des fumées (REFIOM), dont une partie peut être valorisée sous forme de saumure, le reste nécessitant un traitement physico-chimique avant d'être stabilisé puis envoyé en centre d'enfouissement technique. Cette

production d'énergie, outre son aspect vertueux au plan environnemental, permet aussi de

réduire les coûts de traitement de manière très importante (produit de revente de chaleur venant en déduction sur la prime d'incinération).

Ce site bénéficie de solutions techniques les plus performantes au regard de la réglementation, ce qui permet de bénéficier d'un taux de Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) réduit.

Quelques chiffres 2023 (source : SEVEDE) :

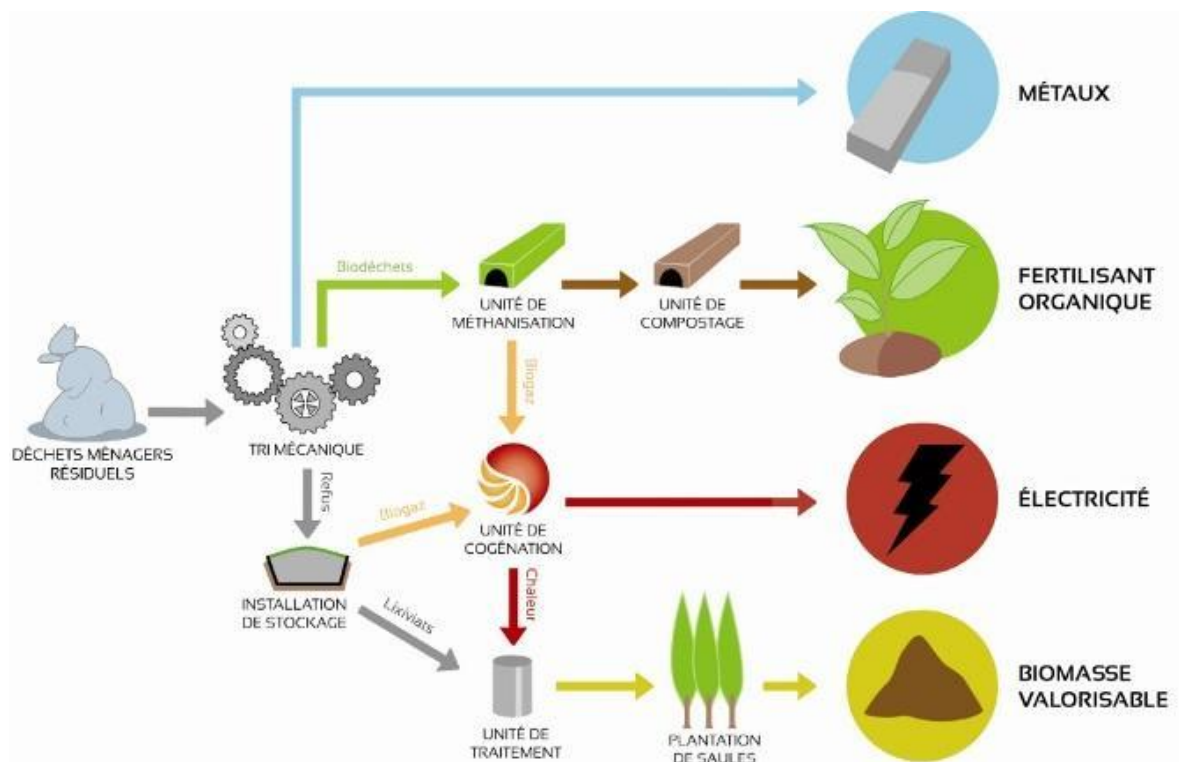
- 181 772 tonnes incinérées dans l'installation
- Energie produite sous forme de vapeur : 268 300 MWh
- Energie produite sous forme d'électricité : 24 442 MWh

➤ **Le traitement par enfouissement à l'E'CAUX Pôle de Brametot**

Les ordures ménagères résiduelles collectées sur les communes de l'ex Communauté de communes du Canton de Valmont sont envoyées sur la commune de Brametot (76) sur le site de l'E'CAUX POLE, plateforme de valorisation des déchets du SMITVAD (Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets) du Pays de Caux, qui en a confié l'exploitation à la société VEOLIA (filiale VALOR'CAUX). Il s'agit d'une installation de tri mécano-biologique pour le stockage en enfouissement et la valorisation organique des déchets, dont la capacité de traitement est de 35 000 tonnes par an.

L'E'CAUX POLE comprend :

- Une unité d'extraction de la matière organique ;
- Une unité de méthanisation / compostage ;
- Un dispositif de cogénération alimenté par le biogaz produit sur l'E'CAUX POLE ;
- Des installations de traitement des effluents liquides et de l'air.



## 2. Les déchets recyclables (hors verre)

La Collecte Sélective permet de ramasser les déchets ménagers recyclables, prétriés par les usagers, dans le but de les valoriser dans des unités de traitement spécifiques.

Tous les déchets recyclables (emballages en plastique, boîtes de conserve, canettes de boisson, briques alimentaires, papiers et cartons d'emballage...) sont collectés en mélange dans un seul et même contenant : un bac jaune.

Collecter ce type de déchets en mono-flux, c'est-à-dire en mélange, simplifie le geste de tri, et permet un tri quantitativement plus performant.

Le **recyclage** des produits issus de la collecte sélective permet de réintroduire de la matière dite "secondaire" dans les processus de fabrication : cela permet d'économiser des matières premières mais aussi l'eau et l'énergie nécessaires à leur extraction, leur transport et leur transformation.

### ➤ Les récipients de pré-collecte

La collectivité distribue gratuitement des bacs jaunes aux résidents de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral. La capacité des bacs est déterminée en fonction du nombre de personnes constituant le foyer.



### ➤ La collecte

La fréquence de collecte diffère selon les zones géographiques, comme présentée dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES		FREQUENCE DE COLLECTE
Fécamp Yport		1 fois / semaine
<p>Ancretteville-sur-Mer Angerville-la-Martel Colleville Contremoulins Criquebeuf-en-Caux Ecretteville-sur-Mer Eletot Les Loges Maniquerville Saint-Léonard Thérouldeville Theuville-aux-Maillots Toussaint Valmont</p>	<p>Epreville Froberville Ganzeville Gerponville Gerville Limpiville Riville Saint-Pierre-en-Port Sainte-Hélène-Bondeville Sassetot-le-Mauconduit Senneville Sorquainville Thiergeville Thiétreville Tourville-les-ifs Vattetot-sur-Mer Ypreville-Biville</p>	<p>1 fois toutes les 2 semaines</p> <p><i>légende :</i>  <span style="color: blue;">semaines paires</span>  <span style="color: orange;">semaines impaires</span></p>

### ➤ **Le transfert**

Les déchets collectés en porte à porte sont acheminés vers le quai de transfert de la Communauté d'Agglomération, situé à Epreville, avant d'être transportés jusqu'au centre de tri SEIN'ESTUAIRE du Havre.

### ➤ **Le tri**

Le centre de tri SEIN'ESTUAIRE, exploité par VEOLIA, permet d'assurer le tri des différents emballages et papiers issus de la collecte sélective. Certifié ISO 14001, il est équipé pour permettre de réaliser le tri de tous les emballages en plastique (pots, barquettes et films inclus).



Le procédé de séparation des matières s'appuie sur un criblage balistique (séparation en fonction de la forme, du poids...), un tri optique puis un tri manuel est réalisé par des agents valorisés. En sortie de chaîne, les déchets recyclables, triés par type de matériau, sont compressés en balles afin d'optimiser le transport jusqu'aux différentes usines de recyclage.

En 2022, un diagnostic territorial du tri des déchets recyclables a été lancé à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine afin de contrôler les performances de collecte et du centre de tri. Grâce au diagnostic du bureau d'étude, le Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine a prévu de créer un marché mutualisé courant 2024 afin de réduire les coûts et de gagner en compétitivité.

### ➤ **Le traitement (recyclage ou valorisation matière)**

Les filières de recyclage varient selon le type de matériau. La collectivité passe des contrats avec des repreneurs qui lui rachètent la matière qui sera recyclée. Elle contractualise également avec l'éco-organisme CITEO qui lui apporte des soutiens de performance et pour la sensibilisation des usagers.

Type de déchets	Repreneur	Traitement
<b>Papier et cartons d'emballages</b>	VEOLIA	Valorisation matière par recyclage
<b>Briques alimentaires (Papiers-Cartons Complexés)</b>	VEOLIA	Valorisation matière par recyclage Les différents composants sont séparés. L'aluminium sert à la fabrication d'éléments de moteur par exemple, et la fibre carton à la fabrication de nouveaux cartons.
<b>Aluminium Acier</b>	SUEZ	Valorisation matière par recyclage. L'aluminium est recyclé en boîte de conserve ou de canettes, par exemple.
<b>Emballages en plastique</b>	SUEZ	Valorisation matière par recyclage. Fabrication de tuyaux PVC, fibres textiles, rembourrage de couettes, PEHD...

### 3. [Le verre](#)

#### 1. **La pré collecte et la collecte**

Le verre est collecté en apport volontaire grâce aux 134 colonnes réparties sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération. Il existe également une collecte spécifique pour les restaurateurs du secteur touristique de Fécamp.



La collecte du verre en apport volontaire est assurée par un prestataire privé (MINERIS). Le verre produit par les restaurateurs de Fécamp est quant à lui collecté deux fois par semaine (mardi et vendredi après-midi) par les équipes d'ACTIF INSERTION.

#### 2. **Le traitement (recyclage)**

Le verre collecte, est transporté dans les usines de la société Tourres et Compagnie, au Havre (76), où il est recyclé. Il est épuré et transformé en calcin avant d'être intégré dans la fabrication de nouveaux emballages en verre (bouteilles, bocaux...).



### 4. [Collectes des activités commerciales](#)

Les déchets assimilés sont les déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, artisans et prestataires de services qui sont, par leur nature, assimilables aux déchets ménages. L'article 12 de la loi du 15 juillet 1975 prévoit la possibilité de leur prise en charge par les services communaux à condition toutefois qu'ils n'entraînent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, ni sujétions techniques particulières ni risques pour les personnes et l'environnement.

La Communauté d'Agglomération assure ainsi la collecte des déchets assimilés. Leur fréquence de ramassage est identique à celle des déchets des ménages dans le secteur concerné.

Le cas échéant, des services supplémentaires (collecte supplémentaire, collecte restaurateurs) sont développées pour les gros producteurs.

➤ **La précollecte et la collecte**

Pour tenir compte des déchets produits par l'activité spécifique des commerçants, il existe deux collectes spécifiques (présentées dans le tableau suivant), adaptées au contexte local.

	<b>COMMUNES</b>	<b>FREQUENCE DE COLLECTE</b>
<b>CARTON</b>	Fécamp	2 fois / semaine
<b>CARTON</b>	Valmont Saint-Pierre-en-Port Colleville	1 fois toutes les 2 semaines
<b>VERRE</b>	Fécamp Yport	2 fois/semaine

En milieu d'année 2022, la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral a confié ces collectes à une structure d'insertion par l'activité économique, ACTIF INSERTION.

L'expérience sur plusieurs mois a été suffisamment satisfaisante pour créer une convention afin qu'ACTIF INSERTION pérennise ses actions de collecte sur le long terme. Cette convention a été signée en 2023.

➤ **Le transfert**

Les cartons des commerçants sont transportés soit à la déchetterie de Theuville-aux-Maillots (pour la collecte de Valmont), soit au centre de transfert de la collectivité, situé à Epreville.

➤ **Le traitement**

Les cartons sont rachetés par l'entreprise Baudalet pour être recyclés. Le verre est quant à lui transporté jusqu'au Havre, dans l'usine de recyclage de la société Tourres et Cie.

## C. La collecte et le traitement des déchets en déchetteries

Le territoire de l'Agglomération compte deux déchetteries dont l'accueil et le gardiennage sont assurés en régie par le service rudologie de la collectivité :

- Déchetterie d'Epreville
- Déchetterie de Theuville-aux-Mailots

Les adresses, jours et horaires d'ouverture des déchetteries sont présentés dans les deux tableaux suivants.

<b>DÉCHETTERIE D'EPREVILLE</b>			
Parc d'activité des hautes falaises		02 35 29 28 98	
<b>JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE</b>			
	<b>MATIN (toute l'année)</b>	<b>APRÈS-MIDI (été) du 01/05 au 30/09</b>	<b>APRÈS-MIDI (hiver) du 01/10 au 30/04</b>
Lundi	9h - 12h	13h30 - 18h15	13h30 - 17h30
Mardi	Fermé	13h30 - 18h15	13h30 - 17h30
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 18h15	13h30 - 17h30
Jeudi	Fermé	13h30 - 18h15	13h30 - 17h30
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 18h15	13h30 - 17h30
Samedi	9h - 12h	13h30 - 18h15	13h30 - 17h30
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé


















<b>DÉCHETTERIE DE THEUVILLE-AUX-MAILLOTS</b>			
Route des fleurs		02 35 10 54 07	
<b>JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE</b>			
	<b>MATIN (toute l'année)</b>	<b>APRÈS-MIDI (été) du 01/04 au 30/09</b>	<b>APRÈS-MIDI (hiver) du 01/10 au 31/03</b>
Lundi	Fermé (pros)	13h30 - 18h15	13h30 - 17h30
Mardi	Fermé	13h30 - 18h15	13h30 - 17h30
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 18h15	13h30 - 17h30
Jeudi	Fermé	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	13h30 - 18h15	13h30 - 17h30
Samedi	9h - 12h	13h30 - 18h15	13h30 - 17h30
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé




*Déchetteries fermées les jours fériés, et les 24 et 31 décembre (l'après-midi)*

L'accès est autorisé pour l'ensemble des professionnels du lundi au vendredi (avec participation financière et conditions d'accès particulières).



Les deux déchetteries intercommunales permettent de récupérer séparément différents types de déchets, qui nécessitent des traitements spécifiques. Les différentes filières sont présentées dans le tableau ci-dessous, selon si elles sont gérées par un éco-organisme ou par un prestataire de service en contrat direct avec la Collectivité.

	TYPE DE DECHET	ECO-ORGANISME	PRESTATAIRE DIRECT
	Déchets Dangereux Spéciaux (DDS)	ECO-DDS*	CHIMIREC VALRECOISE
	Déchets d'ameublement, articles de jardinages	ECOMAISON*	/
	Bois et jouets en bois	ECOMAISON*	/
	Bois	/	BAUDELET
	Ferraille	/	LEFEBVRE-DECULTOT
	Déchets verts	/	COLLECTI'VERT
	ENCOMBRANTS	/	BAUDELET
	Gravats	/	BAUDELET
	Plâtre	/	BAUDELET
	Cartons	/	IKOS ENVIRONNEMENT
	Amiante	/	BAUDELET
	Verre	/	TOURRES & Cie
	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	ECOLOGIC*	/
	Articles de sports	ECOLOGIC *	/
	Piles	COREPILE*	/
	Batteries	/	LEFEBVRE-DECULTOT
	Lampes	RECYLUM*	/

	Huiles de vidange	/	ECO-HUILE
	Huile de fritures	/	MJR NEGOCE
	Vêtements	/	ACIF INSERTION

\*Eco-organismes sous-traitant les enlèvements à des prestataires

## D. La prévention des déchets

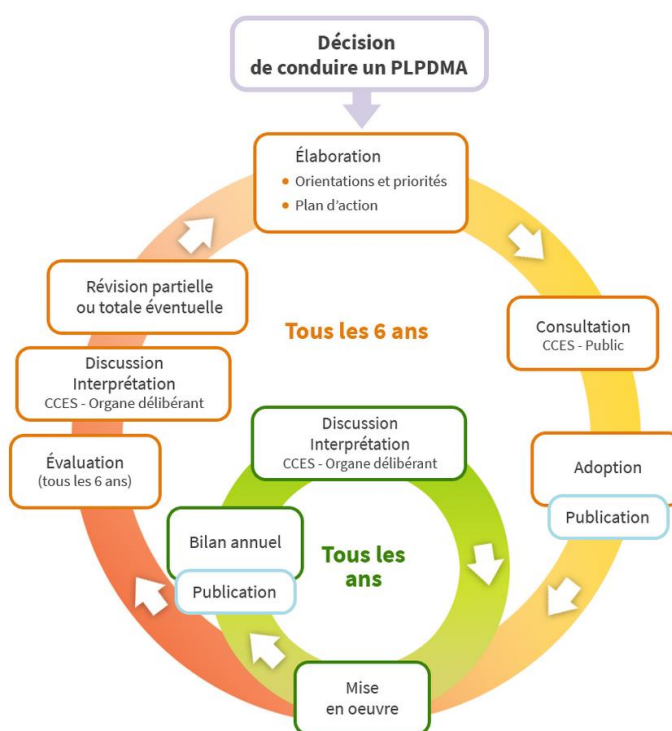
La collectivité est lancée la démarche réglementaire de son Programme Local de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ce type de document de planification sur six années, doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans. Il recense l'état des lieux des acteurs concernés et donne des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés et les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

La phase de diagnostic a été initiée en 2019, afin de pouvoir identifier un ensemble d'actions visant à réduire la quantité de déchets produite sur le territoire. Certaines actions ont d'ores et déjà été mises en place. Quelques exemples sont présentés ci-après.

Lors des années 2020 et 2021, le service a rencontré des difficultés organisationnelles empêchant le déroulement du PLPDMA (crise sanitaire, absentéisme, travail sur l'harmonisation de la fiscalité).

En 2023, le Pôle Prévention et Valorisation des Déchets a poursuivi activement la mise en œuvre du Plan Local de Prévention des Déchets et de Mise en Œuvre (PLPDMA). Le travail a principalement porté sur l'élaboration du plan stratégique, détaillant chaque action prévue. À ce stade, le plan stratégique est prêt. Une fois approuvé, le pôle se concentrera sur l'élaboration des fiches techniques nécessaires à la concrétisation de chaque action définie dans le PLPDMA, visant ainsi à renforcer les initiatives de prévention et de valorisation des déchets dans la région.



## 1. Les biodéchets

Dans un objectif de développement durable, la Communauté d'Agglomération poursuit ses actions de solutions alternatives à la collecte de déchets verts afin de limiter les quantités d'OMR et la pollution engendrée par leur transport. L'objectif est d'inciter les usagers à valoriser leurs déchets de jardin et de cuisine en un compost naturel et respectueux de l'environnement. Cette démarche volontaire permet de détourner près d'une demie tonne de déchets de jardin et de cuisine par foyer participant, chaque année.



### **Composteurs individuels**

Depuis 2004, la collectivité organise des initiatives visant à promouvoir le compostage et distribue gratuitement des composteurs. Durant cette période, 3 656 composteurs individuels ont été fournis aux foyers qui ont répondu favorablement à ces actions. À noter que 78% des ménages de la collectivité résident dans des maisons individuelles avec des terrains de plus de 100m<sup>2</sup>, ce qui permet d'estimer le nombre potentiel de composteurs individuels à installer. Environ 12 500 foyers nécessitent donc l'équipement en composteurs. Dans le but de réduire le nombre de foyers non équipés, la Communauté d'agglomération Fécamp Caux littoral attend plusieurs livraisons de composteurs prévues pour courant 2024. De plus, une campagne de sensibilisation a été menée auprès des campings et des établissements scolaires, entraînant l'installation de 170 composteurs en bois.

### **Le lombricompostage**

En 2018, le service Rudologie avait mis en place une étude pour le lombricompostage afin de proposer ce dispositif dès 2019 aux habitants ne disposant pas de jardin pour installer un composteur. Depuis 2019, **95 lombricomposteurs** ont été distribués aux usagers et aux établissements scolaires (avec une participation financière de 17,50 € pour les usagers).



### **Généralisation du tri à la source des biodéchets**

Fixée initialement comme objectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), la généralisation du tri à la source des biodéchets doit finalement être mise en place au plus tard le 31 décembre 2023.

Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Loi et du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), et d'aider les collectivités face aux dépenses, la Région Normandie et l'ADEME ont lancé un appel à projets « Biodéchets » et « Tarification incitative ».

La CAFCL a été lauréate de cet appel à projets et elle a lancé en 2022 une consultation pour la **réalisation d'une étude de faisabilité relative au tri à la source de biodéchets et à la tarification incitative**.

En 2023, les phases 1 et 2 de l'étude ont été rendues aux élus, la définition d'un scénario à suivre concernant la gestion des biodéchets sera établie au cours du premier semestre 2024.

## 2. Communiquer, informer, sensibiliser

Afin d'informer les usagers sur le fonctionnement du service, et d'assurer la promotion du geste de tri et de réduction des déchets, différents supports et actions d'information et de communication ont été mis en œuvre tout au long de l'année.

Ces actions sont réalisées auprès de différentes cibles (ex : scolaires, administrations, centres de loisirs, professionnels...). En 2023, les ateliers dans les scolaires et les visites du centre de tri de Véolia ont continué ainsi que certaines sorties exceptionnelles en raison de la présence du bateau SCYLLA avec l'association Wings Of the Sea.

Le site internet et les réseaux sociaux de la Collectivité sont également utilisés pour transmettre des messages.

A l'occasion de la mise en place du nouveau règlement de collecte, les agents de prévention des déchets ont été mobilisés sur le terrain pour informer les usagers, corriger les pratiques et rappeler des consignes de tri. Aussi, la collecte pour les gros producteurs de déchets à Fécamp a été suivie d'actions sur le terrain afin d'être optimisée.

**Organisation des collectes des déchets à Fécamp**

**2 jours de collecte des ordures ménagères :**  
→ lundi et vendredi, entre 4h et midi

**1 jour de collecte du tri sélectif :**  
→ jeudi, entre 4h et midi

Les conteneurs doivent être placés à l'extérieur à 20h la veille.  
[www.agglo-fecampcauxlittoral.fr](http://www.agglo-fecampcauxlittoral.fr)



**COMMENT BIEN TRIER SES DÉCHETS ?**

**EMBALLAGES EN VERRE**  
DANS LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- BOUTEILLES EN VERRE (sans bouchon)
- POTS ET BOCAUX EN VERRE (sans couvercle)

**EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTONNETTE, OU PAPIER**

- CONSERVES
- EMBALLAGES ALIMENTAIRES ET D'HYGIÈNE
- BOUTEILLES PLASTIQUES BINGLES
- CANETTES
- AÉROSOLS
- COURRIERS, JOURNAUX, MAGAZINES

**À JETER**

- MOUCHOIRS USAGÉS
- COUCHES USAGÉES
- VAISSELLE EN VERRE
- LITIÈRE
- DÉCHETS DE POISSON

ET TOUT CE QUI N'EST PAS RECYCLABLE !

PENSEZ AU COMPOST POUR VOS DÉCHETS DE CUISINE, ET DÉPOSEZ VOS CARTONS EN DÉCHÈTERIE !

ENSEMBLE, PROTÉGEONS LA PLANÈTE, TRIONS NOS DÉCHETS !  
Retrouvez tous les détails dans la règlement de tri.

CITEO

## II. Indicateurs techniques

### A. Production totale de déchets ménagers et assimilés

Au total en 2023, **36 240 tonnes** de déchets ménagers ont été collectées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, contre 33 849 tonnes en 2022, **soit une augmentation de 7,06%** par rapport à 2020. Ces chiffres comprennent les déchets collectés en porte à porte, en apport volontaire et en déchetterie.

En 2023, chaque habitant a produit en moyenne **945 kg de déchets** (*moyenne régionale 2020 : 651 kg/hab./an – source Biomasse Normandie, en rappelant toutefois que cette moyenne intègre des secteurs urbains, moins producteurs de déchets verts notamment*).

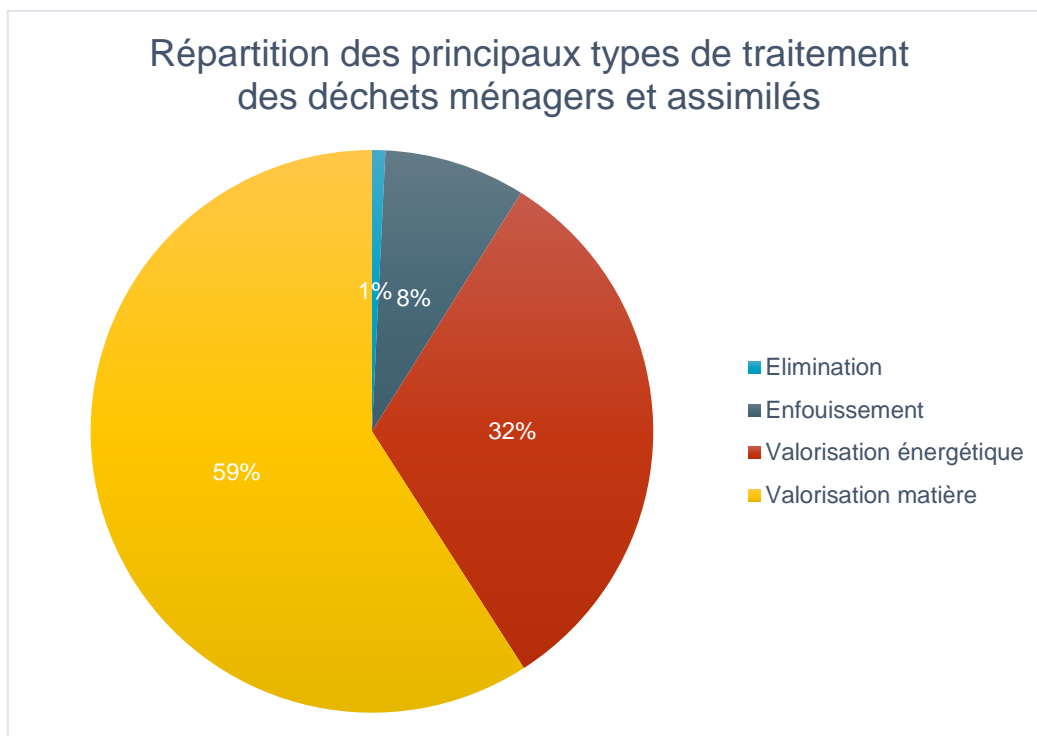
	Tonnage total de déchets collectés	Production de déchets par habitant	Evolution de la production de déchets
<b>2019</b>	34 491 t	880 kg/hab	
<b>2020</b>	34 134 t	860 kg/hab	- 2,3 %
<b>2021</b>	37 507 t	959 kg/hab	+ 11,5 %
<b>2022</b>	33 849 t	876 kg/hab	- 9.75%
<b>2023</b>	36 240 t	945 kg/hab	+7.06 %

L'augmentation observée pourrait être attribuée en partie aux imprévus climatiques survenus en 2023, notamment en novembre lors de la tempête Ciaran. Cette dernière a contraint de nombreux utilisateurs à effectuer une taille d'élagage et à ramasser une quantité considérable de déchets verts.

En 2023, la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux littoral a enregistré une augmentation notable du tonnage de déchets, principalement due à un tourisme exceptionnel pendant l'été. L'afflux massif de visiteurs a entraîné une hausse significative de la consommation et, par conséquent, du volume de déchets générés. Cette situation met en évidence la nécessité d'ajuster les infrastructures et les stratégies de gestion des déchets pour faire face aux périodes exceptionnelles d'affluence touristique. La collectivité envisage des mesures spécifiques pour renforcer la gestion des déchets lors des pics touristiques et encourager des pratiques de consommation durables.

## B. Taux de valorisation

Les taux de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités de déchets ménagers et assimilés sont répartis comme suit :



Le taux de valorisation moyen avoisine les 90%.

### La valorisation matière :

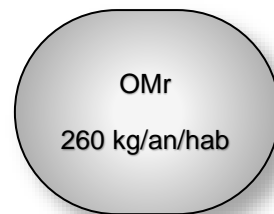
Les principaux flux concernés (en masse) sont les déchets verts traités par compostage, les déchets issus de la collecte sélective recyclés, et la partie des ordures ménagères résiduelles traités à l'E-Caux Pôle de Brametot.

### La valorisation énergétique :

Les principaux flux concernés (en masse) sont principalement les ordures ménagères résiduelles traitées à l'usine de valorisation énergétique ECO'STUAIRE. D'autres types de déchets sont valorisés (ex : une partie du bois en chaufferie, les déchets ménagers spéciaux...).

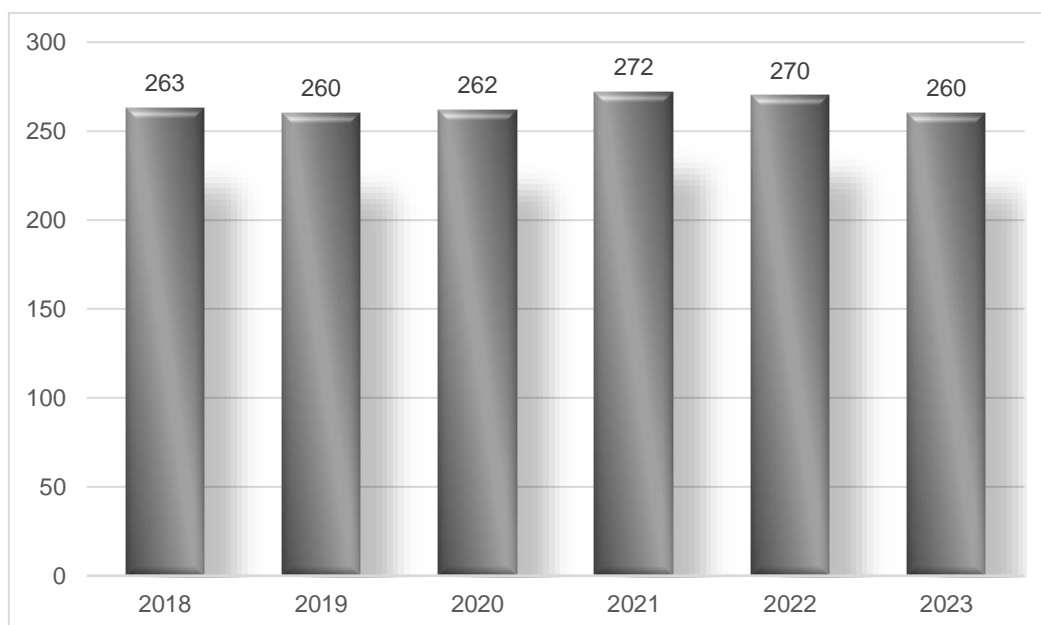
## C. La collecte en porte à porte et en apport volontaire

### 1. Les ordures ménagères résiduelles



La production d'ordures ménagères résiduelles par habitant et par an est de **260 kg**, ratio en **diminution de 4,66%** par rapport à l'année 2022 (10 462 tonnes en 2022 contre 9 974 tonnes en 2023).

*Production d'ordures ménagères résiduelles ces 6 dernières années (en kg/hab/an)*

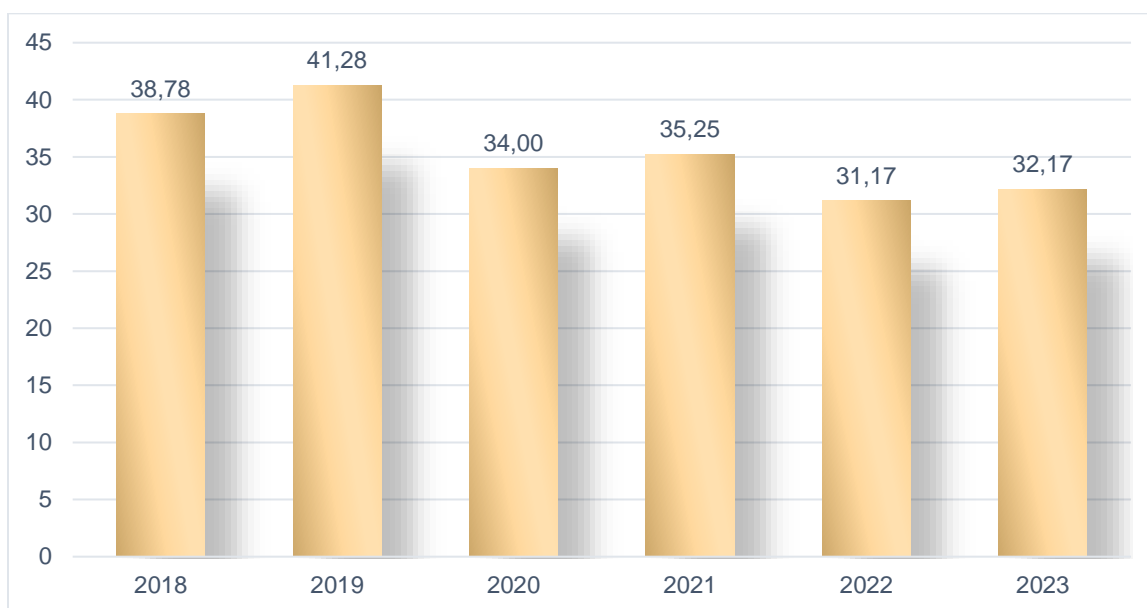


## 2. Les déchets recyclables (hors verre)

La production de déchets recyclables (emballages et papiers-cartonnettes) par habitant et par an est de **32,17 kg**, ratio en **augmentation de 3,21 %** par rapport à 2022 (1204 tonnes en 2022 contre **1 232 tonnes en 2023**).



*Production de déchets recyclables ces 6 dernières années (en kg/hab/an)*



Par ailleurs, le **ratio de refus de tri** s'élève à 17,66 kg/an/hab., 2022, une baisse de (18,38·kg/an/hab.), **soit – 3,92%**.

Les caractérisations réalisées au centre de tri, en présence des agents de prévention de la collectivité, montrent que le refus est directement lié à des erreurs de tri ou le non-respect des consignes de tri (présence de pots de fleurs, objets divers en plastique, D3E, vêtements, bois, déchets verts...). D'autre part, en raison des nouvelles exigences des pays repreneurs (sud-est de l'Asie) sur la qualité du tri ainsi que la fin du tri du flux « gros de magasin » (petits papiers), le taux de refus au centre de tri a augmenté depuis 2018.

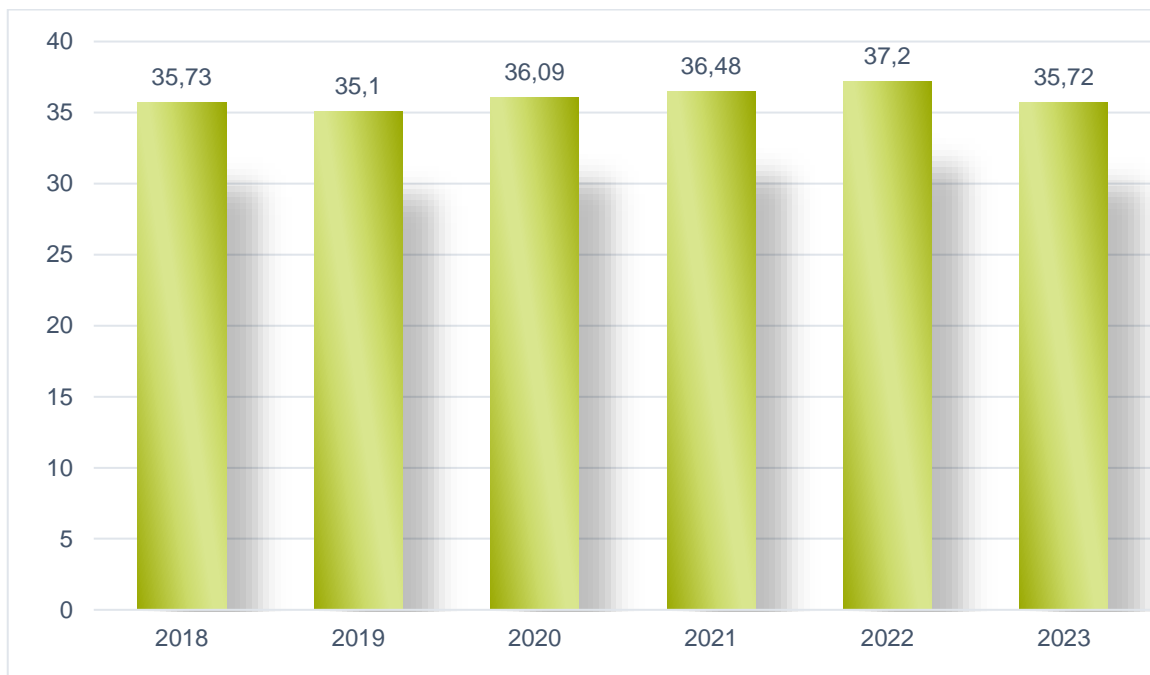


### 3. Le verre

La production de déchets recyclables en verre par habitant et par an est de **35,72 kg**, ratio en diminution **3,98 %** par rapport à l'année 2022.



*Production de déchets en verre ces 6 dernières années (en kg/hab/an)*



Entre 2022 et 2023, les tonnages des déchets en verre (collectés en apport volontaire et auprès des professionnels) sont stables (1 436 tonnes en 2022 contre **1 368 tonnes en 2023**). Ces 5 dernières années, la tendance est à l'augmentation légère et progressive de la production de verre par habitant. Nouvelles colonnes installées, Quai des pilotes, Place de Gaulle, Cap Fagnet.

## D. La collecte en déchetterie

### 1. Fréquentation

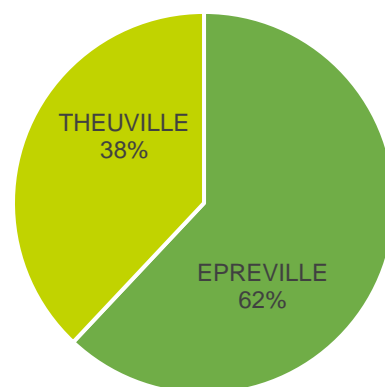
#### Déchetterie d'Epreville

En 2023, environ 80 000 usagers se sont présentés en déchetterie d'Epreville. En raison de pannes sur le matériel de comptage électronique, il a été en partie réalisé manuellement.

#### Déchetterie de Theuville-aux-Maillots

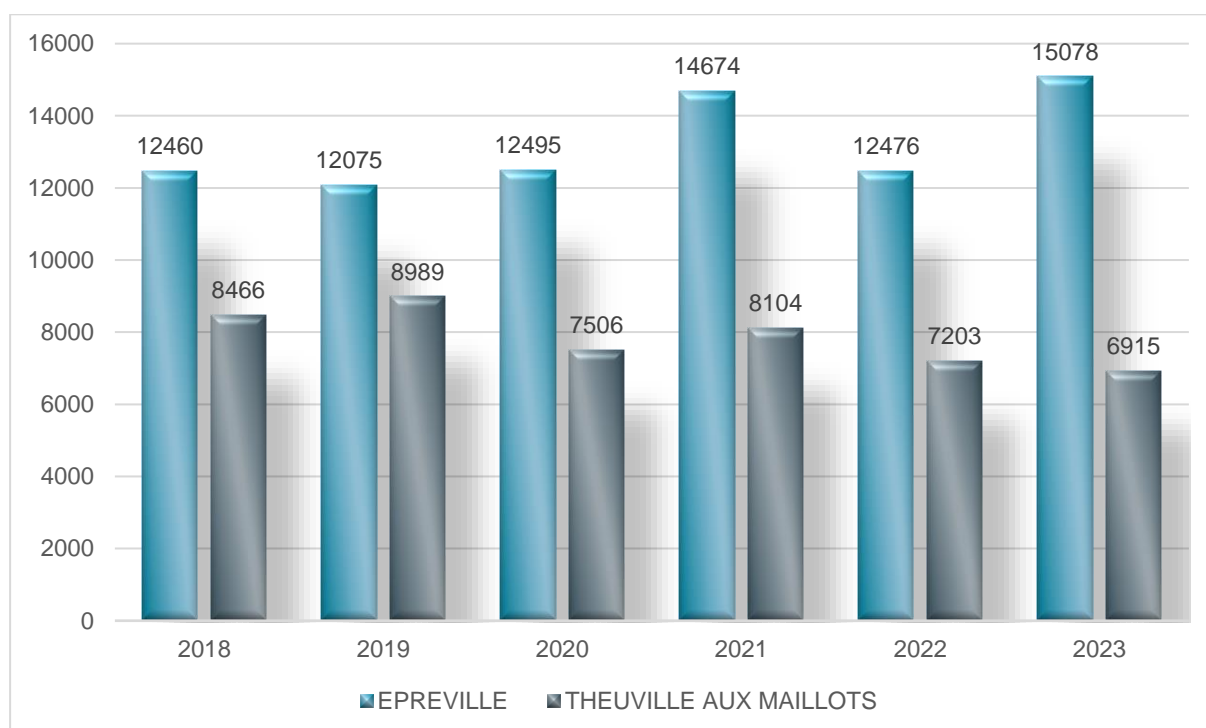
En 2023, 54 241 usagers se sont présentés en déchetterie de Theuville-aux-Maillots, contre 49 150 usagers en 2020, soit une augmentation de **4,70%**.

Répartition des apports en déchetterie



### 2. Les tonnages collectés en déchetterie

Quantité totale de déchets en déchetterie ces 6 dernières années (en tonnes)



Les tonnages ont augmenté d'environ **11,75%**, avec un pourcentage différent selon les sites :

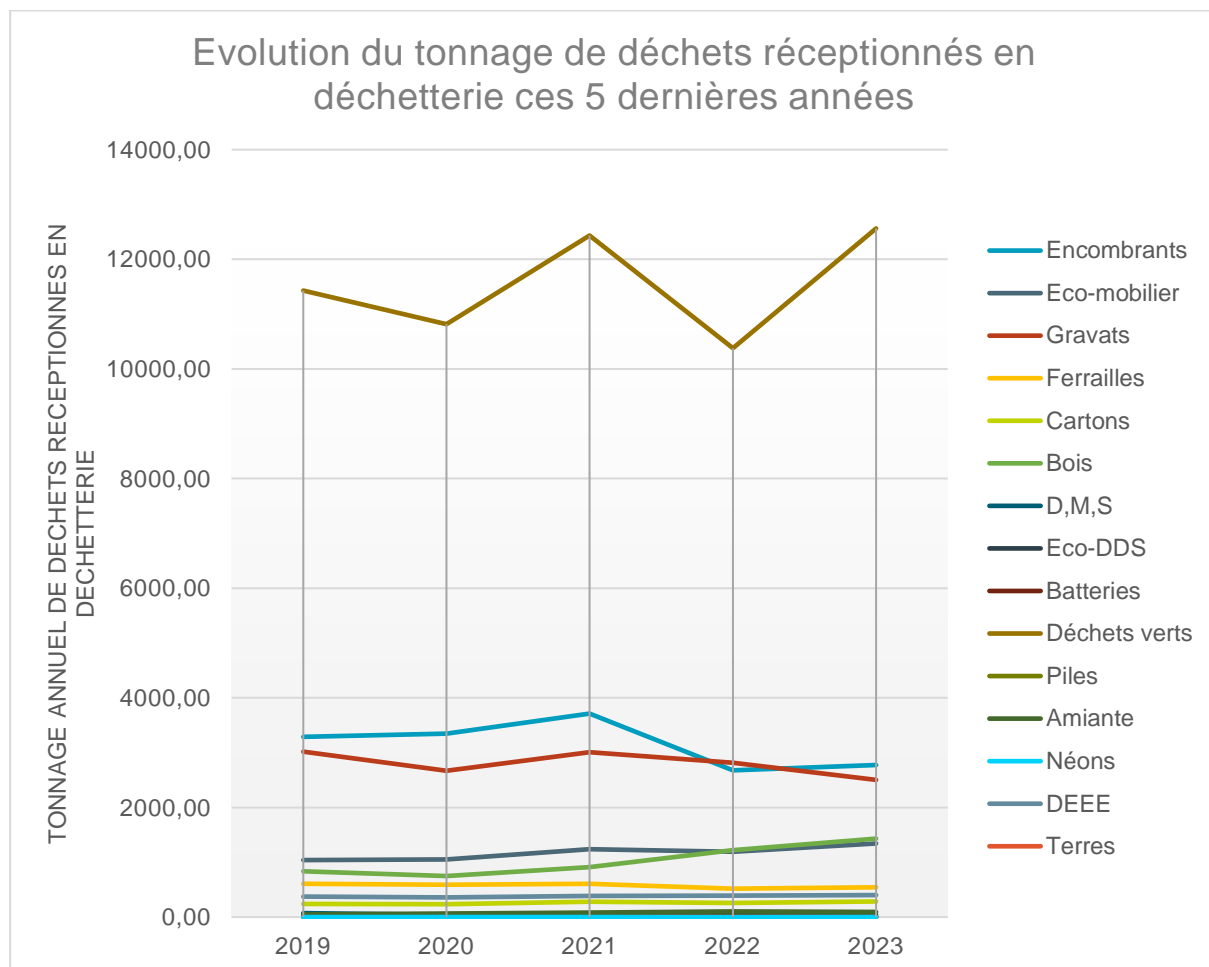
- **+ 20,86 % à Epreville**
- **- 4,01% à Theuville-aux-Maillots.**

## Détails des quantités collectées en déchetteries

Type de déchets	Epreville			Theuille-aux-Maillots			TOTAL Tonnages 2023
	Tonnages		Variation (%)	Tonnages		Variation (%)	
	2022	2023		2022	2023		
<b>Encombrants</b>	1825.060	1984.84	<b>+ 8.75 %</b>	852.020	789.750	<b>- 7.31%</b>	2774.590
<b>Plâtre</b>	X	36.840	<b>X</b>	X	X	<b>X</b>	36.840
Eco-mobilier Articles de jardinages	894.660	968.250	<b>+ 8.23 %</b>	295.280	318.12	<b>+ 7.74 %</b>	1286.370
<b>Eco bois</b>	X	56.480	<b>X</b>	X	X	<b>X</b>	56.480
<b>Eco jouet</b>	X	X	<b>X</b>	X	0.200	<b>X</b>	0.200
<b>Gravats</b>	1810.350	1998.540	<b>+ 10.40 %</b>	1181.290	504.36	<b>- 57,30 %</b>	2502.900
<b>Terre</b>	X	43.280	<b>X</b>	20.760	18.300	<b>- 11.85 %</b>	61.580
<b>Ferrailles</b>	306.790	347.080	<b>+ 13.14 %</b>	212.020	198.040	<b>- 6.59 %</b>	545.120
<b>Cartons</b>	148.930	172.380	<b>+ 15.75 %</b>	109.700	112.880	<b>+ 2.90 %</b>	285.260
<b>Bois</b>	714.240	911.810	<b>+ 27.66 %</b>	506.590	519.830	<b>+ 2.61 %</b>	1431.640
<b>DDS (hors EcoDDS)</b>	18.097	24.613	<b>+ 36.01 %</b>	12.089	14.745	<b>+ 21,97 %</b>	39.358
<b>Eco-DDS</b>	39.037		<b>%</b>	18.330		<b>%</b>	
<b>Batteries</b>	7.205	6.033	<b>- 16.27 %</b>	3.791	2.222	<b>- 41.39 %</b>	8.255
<b>Déchets verts</b>	6523.640	8220.560	<b>+ 26.01 %</b>	3857.98	4342.330	<b>+ 12.55 %</b>	12562.89
<b>Piles</b>	0.935	1.458	<b>+ 55.94 %</b>	0.995	1.267	<b>+ 27.51 %</b>	2.725
<b>Amiante</b>	103.380	94.060	<b>- 9.02 %</b>	X	X	<b>X</b>	94.060
<b>Néons</b>	0.982	1.083	<b>+ 10.29%</b>	0.449	0.460	<b>+ 2.45%</b>	1.543
<b>DEEE + Sport</b>	256.305	277.611	<b>8.31 %</b>	132.731	124.193	<b>- 6.43%</b>	401.804
<b>TOTAL</b>	<b>12649</b>	<b>15145</b>	<b>+ 19.73 %</b>	<b>8 104</b>	<b>6946</b>	<b>%</b>	<b>- 3.57%</b>

Les principales évolutions notables entre 2022 et 2023 sont pour les flux suivants et peuvent être interprétées ci-après :

- Déchets verts (+ 21.05%) : en 2023
- Bois (+ 17.27 %) : nouvelles classes de bois acceptées en 2022
- Encombrants (+ 3.64%) : plus de bois (voir ci-dessus), développement du réemploi, crise économique
- Amiante (- 9.02 %)



### III. Indicateurs financiers

#### A. Budget 2023 : résultats d'exécution annuel

##### Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES	
(011) Charges à caractère général	4 242 362,19 €
(012) Charges de personnel et frais assimilés	2 243 850,29 €
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	443 761,06 €
(65) Autres charges de gestion courante	10 494,63 €
(66) Charges financières (emprunt / non-valeur)	12 864,76 €
(67) Charges exceptionnelles	13 558,33 €
(68) Provision pour risque	96 000,00 €
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>7 062 891,26 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES		
<b>FINANCEMENT</b>	<i>Particuliers (TEOM)</i>	6 247 233,00 €
	<i>Professionnels</i>	188 616,62 €
	<i>Déchetterie</i>	27 406,95 €
	<b>Total</b>	<b>6 463 256,57 €</b>
	Valorisation des déchets (soutiens et vente matériaux)	965 943,94 €
	Autres produits des services, du domaine et ventes directes (dont mutualisation)	174 034,19 €
	(013) Atténuations de charges	118 951,75 €
	(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 915,20 €
	(74) Dotations et participations	6 010,97 €
	(75) Autres produits de gestion courante	93 725,36 €
	(77) Produits exceptionnels	13 394,81 €
	<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>7 875 449,99 €</b>

## Section d'investissement

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES</b>	
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 915,20 €
(16) Emprunts et dettes assimilés	208 619,57 €
(21) Immobilisations incorporelles (étude, logiciels...)	1 812,00 €
(23) Immobilisations corporelles (achat de véhicules, contenants, matériel divers...)	6 120,67 €
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>470 818,74 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES</b>	
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	443 761,06 €
(13) Subventions	3 364,00 €
(10) FCTVA	68 506,27 €
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>516 631,33 €</b>

### Bilan financier : Commentaire général

#### **En fonctionnement**

- Un résultat intégrant la perception de recettes de valorisation importantes (évolution ++ des cours, à mesurer néanmoins selon évolution future) : proposition dans l'approche financière sur l'équilibre du budget de fonctionnement sur un montant « moyen » de recettes
- Un résultat fruit également de mesures de réorganisation (optimisation des tournées)
- Un résultat permettant d'envisager la prise en charges de dépenses « nouvelles » importantes
  - ✓ Déploiement biodéchets
  - ✓ Projet de nouvelles déchetteries
  - ✓ Evolution des coûts pouvant découler des relances de marchés

#### **En investissement**

- Report des véhicules BOM commandés (délais de livraison)
- Études nouvelle déchetterie
- Pas d'emprunt sur exercice

## B. Aides et soutiens reçus

Sont détaillés ci-après, les montants des aides publiques et soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets, ainsi que les recettes reçues au titre de la valorisation.

*A noter que les montants indiqués ci-dessous correspondent aux soutiens réels obtenus pour l'année 2023, et non ceux reçus sur le compte administratif 2023 (décalage de la perception des titres de recettes de plusieurs mois).*

ECO-ORGANISME	FLUX CONCERNE	SOUTIEN 2022
<b>CITEO</b>	Emballages recyclables	620 600 €
<b>CITEO</b>	Papiers	22 342,11 €
<b>ECOLOGIC</b>	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	21 470.36 €
<b>ECO-MOBILIER</b>	Déchets d'ameublement	14 795.94 €
<b>ECO DDS</b>	Déchets Dangereux Spécifiques	3 079.66 €

## C. Modes de financement du service public

### ○ TEOM

En 2021, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), qui était auparavant appliquée sur une partie du territoire, a été supprimée et remplacée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour toutes les communes de l'Agglomération.

Le taux de TEOM unique, appliqué sur tout le territoire est de 17,30%.

### ○ Redevance Spéciale

Il existe également un système de redevance spéciale pour les professionnels notamment.

La mise en œuvre de cette redevance spéciale et son mode de calcul visent à permettre de couvrir les frais liés au traitement des déchets des professionnels, en prenant en compte le montant de la TEOM dont ils s'acquittent et en le complétant, pour les situations où ce montant ne correspond pas aux coûts enregistrés.

Il est complété par une tarification supplémentaire pour les utilisateurs qui bénéficient de modalités de collecte spécifique.

<b>SERVICE DE COLLECTE SUPPLEMENTAIRE ESTIVAL A DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE LA RESTAURATION</b>		
Classification	Quantité estimations produites	Tarifs
Petits producteurs	0 à 150 kg	255 €/an
Producteurs moyens	150 à 250 kg	408 €/an
Grands producteurs	≥ à 250 kg	612 €/an

Ce système est voué à évoluer lors des prochains exercices, une étude est en cours pour redéfinir le nouveau mécanisme de la Redevance Spéciale.



## IV. Perspectives 2024

L'année 2024 sera marquée par plusieurs éléments importants :

- Mise en place des nouvelles filières à Responsabilité Elargie des Producteurs issues de la loi AGECE, dans les déchetteries (jouets, articles de sport, outils du bricolage et jardinage, Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment)
- Révision du règlement intérieur des déchetteries
- Etudes relatives à la généralisation du tri à la source des biodéchets et à la tarification incitative
- Accompagnement à maîtrise d'ouvrage pour l'agrandissement et la modernisation de la déchetterie d'Epreville
- Mise en place d'un espace de réemploi dans la déchetterie de Theuville-aux-Maillots
- Remplacement de colonnes à verre
- Poursuite du PLPDMA : travail avec la commission consultative d'élaboration et de suivi, continuité des actions de prévention...
- Acquisition d'un véhicule léger et d'une benne à ordures ménagères
- Redéfinition d'une nouvelle grille de redevance spéciale
- Mise en place du programme de prévention des déchets « Les léopards du Tri » sur le quartier du Ramponneau
- Groupement de commande à l'échelle du commande Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine pour un AMO chargé de préparer le renouvellement des marchés de tri sélectif
- Groupement de consultation à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine pour le rachat des matériaux à la sortie du centre de tri